



**G-3 : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES
ADMINISTRATEURS DE
L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE
SANTÉ DU QUÉBEC (A.P.E.S.)**

Adopté par le conseil d'administration de l'A.P.E.S. le 15 avril 2011

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Contexte

Pour assumer pleinement leurs responsabilités, les administrateurs de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) doivent posséder des connaissances et des compétences de base dans plusieurs sphères d'activités. Tous ne doivent pas être experts, mais doivent être en mesure d'évaluer les rapports déposés et de poser des questions pertinentes visant à prendre des décisions éclairées. Le maintien et le développement des compétences des administrateurs tiennent donc une place stratégique au sein de l'A.P.E.S. Ils permettent en effet de contribuer à la performance et à l'efficacité de l'organisation dans un contexte de responsabilités et s'inscrit dans un processus d'imputabilité.

Objectifs

- Développer une culture qui mise sur le potentiel de chaque personne;
- Favoriser le maintien et le développement des connaissances, des habiletés et des attitudes requises des administrateurs dans l'atteinte de la performance attendue;
- Assurer la relève des officiers du conseil d'administration (CA);
- Accentuer le réseautage, la complémentarité et la collaboration entre les administrateurs et les partenaires.

Rôle et responsabilités du CA

Le CA détermine annuellement les besoins des administrateurs en tenant compte de la planification stratégique, des défis et des enjeux présents et futurs, de l'environnement propre à l'A.P.E.S. et de l'évaluation de la performance.

- Il détermine les dossiers prioritaires pour l'année;
- Il identifie des moyens de soutien individuels ou collectifs;
- Il fixe un budget en fonction des dossiers prioritaires;
- Le président du CA assume l'application de cette politique et en détermine les modalités.

Types d'activités

Plusieurs types d'activités peuvent être utilisés pour parfaire les connaissances des administrateurs, dont :

- Conférences;
- Colloques;
- Séances de formation;
- Séminaires;
- Congrès;
- Autres.

Personnes visées

Tous les administrateurs de l'A.P.E.S.